

## Intervention du CFPPA d'Amiens Le Paraclet

### sur le Plan d'Aide Régional à l'Installation (PARI) du Conseil régional

#### Objectifs du PARI

Apporter une aide financière et un accompagnement renforcé dans le cas d'une installation plus « risquée » (par exemple : structure de taille réduite, appui familial restreint, productions atypiques ou sans organisation commerciale)

Possibilité de cumul avec les aides de l'Etat

#### Conditions d'éligibilité :

- S'installer sur moins de 70 ha par actif
- Porter un projet avec un atelier d'élevage herbivore et/ou un atelier créant de la valeur ajoutée (vente directe, maraîchage, élevage spécialisé...)
- Dans le cas d'un élevage laitier, conduire l'élevage essentiellement à l'herbe
- Justifier des compétences nécessaires dans l'activité choisie

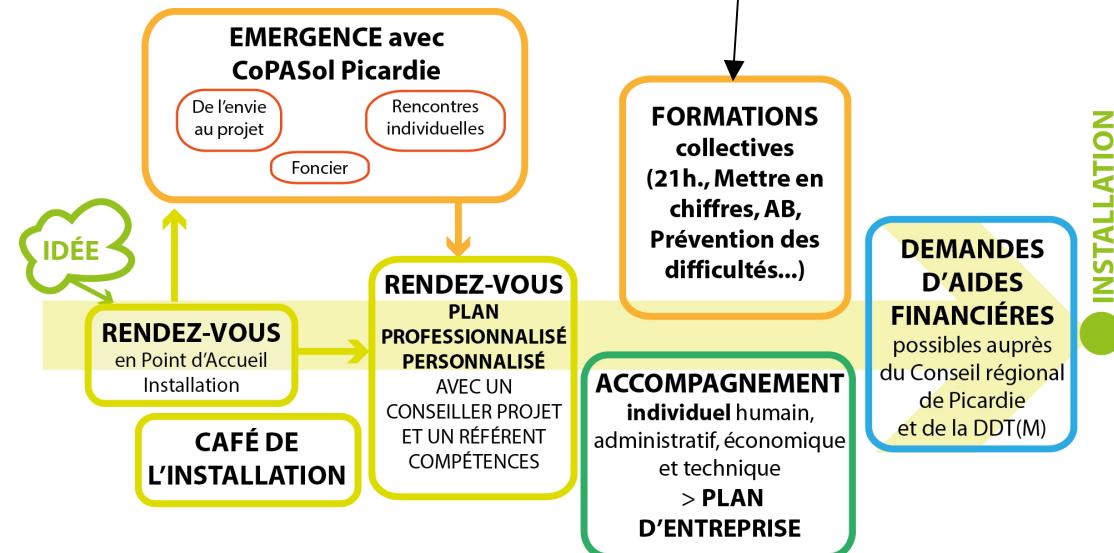
#### Intervention sur les formations obligatoires ou facultatives

Porteur des actions de formation

##### Thématiques :

Autonomie alimentaire en élevage bovin (2 jours)  
Commercialisation des produits fermiers (2 jours)  
Gestion et entretien du matériel agricole (2 x 2 jours)

Financement : VIVEA : 8 € de l'heure stagiaire  
+ Conseil régional : 490 € par stage (faible effectif)



## Intervention du CFPPA d'Amiens Le Paraclet sur le parcours à l'installation Etat

